



Saiguède



*Printemps je t'attends
Avril ne te découvre pas d'un fil...
Mai, fais ce qu'il te plaît...
En Juin, tout va bien*



Le Petit Saiguédien...

n° 51 - Avril 2023



Saiguède

SOMMAIRE :

Page 2 : Sommaire

& Composition Commission Communication.

Page 3 : Édito

Vie du Village

p 4 : Commémoration du 19 Mars 1962

p 5 à 8 : Quoi de neuf à Saiguède?

p 5 : Début d'année à Saiguède et 1ères photos de la salle des fêtes.

p 6: Des food-truck débarquent

p 7 : Portrait d'une Saiguédienne

p 8 : CCAS et Entraide

p 9 : Course nocturne de VTT

p. 10-: Articles de nos petits rédacteurs

p 11-12 : L'ALAE

p 13: Conseils municipaux

p 14– 17 : le budget de la commune

p 17 : Listes électorales

Vie du Village - Associations

p 18: Bienvenue à « Saiguède en Fête »!

p 19–21 : Chasse aux œufs

p 22 –23 : Récupalys

Environnement

p 24 –25 : Débroussailler : une obligation

p 26 : Je préserve les haies

p 27 : Nuisances Sonores / Déchets Verts / Déjections Canines

p 28 : Que deviennent nos piles?

Infos Pratiques

p 29 : Recensement à 16 ans

p 30 : Carte d'identité et passeport

p 31 : Impôts : nouveauté pour les propriétaires

p 32 : Les ateliers du Numérique

Dossier « Je peux le faire ! »

p 33 : Ménage de Printemps

Dossier « Le Saviez-vous ? »

p 34 : Poisson d'Avril

p 35 : Du muguet au 1er Mai

Page 36 : Les numéros et horaires utiles

Directrice de la publication : Catherine Cambefort-Ortége

Commission : Sandrine Brousset, Gwenaëlle Debergues, Marie Leyreloup,

Stéphane Nohet, Brigitte Ribère, Heidi Segaud

Chères Saiguédiennes, Chers Saiguédiens,

Nous vous retrouvons, dans une période où Saiguède se réveille, se pare de son beau costume de printemps pour le plus grand plaisir de tous : sportifs, randonneurs, promeneurs, écoliers.

Apprécions, profitons des cadeaux que mère nature, en proximité, nous offre. Pour les générations à venir, protégeons ce patrimoine particulier. Je me permets de rappeler que ces beaux lieux ne sont pas tous ouverts au public. Certains secteurs appartiennent à du patrimoine privé. Ils sont parfois confiés, par le propriétaire, à l'usage d'association pour des manifestations ponctuelles avec autorisation. *Vous ne pouvez les emprunter au quotidien.* Lors de vos promenades, merci d'éviter ces lieux privés que vous traversez parfois sans le savoir. Nous devons protéger le bien vivre ensemble.

Je rappelle aussi, qu'il est strictement interdit de traverser la forêt privée communale avec des véhicules à moteur, tout comme le ruisseau du Mescurt. Les Agents de l'ONF, le garde-chasse y veillent et verbalisent. La promenade à pied ou en vélo, n'est tolérée que sur les chemins déjà ouverts et non pas dans les parcelles.

Notre pays fait face, vous le savez tous, à de multiples crises et de grandes incertitudes. L'inflation, la hausse des coûts des énergies, des matières, de l'alimentation vous frappent et frappent aussi votre commune ainsi que le Muretain Agglomération.

La gestion de nos collectivités afin de maintenir un service public de qualité, en répondant aux besoins, aux contraintes financières et normatives démesurées, est de plus en plus difficile. Les relations financières, l'exercice des compétences, avec le Muretain Agglomération sont aussi complexes. Ce territoire à 26 communes est hétéroclite. Le nouveau Pacte « fiscal-financier » adopté, en fin d'année, ne sera pas, pour nos communes rurales/rurbaines un atout de plus grande solidarité. Solidarité qui se traduit toutefois dans l'exercice des compétences « service aux familles » et gestion de déchets.

Les contraintes normatives descendantes de l'État, notamment le **Zéro Artificialisation Nette** (on n'étale plus l'urbanisation sur des terres agricoles, on densifie, on élève en étages) ne facilitera pas le développement des communes rurales de l'Ouest du Muretain Agglomération. Les incidences seront nombreuses dans les années à venir. (CF SCOT Toulousain).

Pour autant, nous ne pouvons-nous contenter de nous plaindre, d'attendre, de ne rien faire, d'entrer dans l'immobilisme. C'est pourquoi, nous continuons, avec ceux d'entre vous qui le souhaitent, à œuvrer. La rénovation de l'école, c'est fait. La rénovation de la salle des fêtes et salle des associations c'est en cours.

Nous nous penchons aussi sur le thermique du restaurant scolaire, de la mairie, des ateliers. L'éclairage public devra se moderniser, sans oublier l'entretien des routes, les aménagements de trottoirs ou piétonniers, l'aménagement de certaines zones sur lesquels vous pourriez vous garer avec plus de sécurité, surtout, lors de certains événements.

Le budget primitif 2023, incluant comme par le passé une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune a été voté. Il permet de poursuivre la réalisation des projets. Nous prendrons en compte également les défis sociaux, culturels et climatiques. Une parcelle de terre doit être acquise cette année.

La conjoncture nous rappelle que nous devons tous limiter les déplacements, l'équipe souhaiterait développer plus de culture, plus de rencontres à Saiguède, nous allons nous y employer dès la salle achevée. **Un questionnaire vous est soumis, merci pour vos retours.**

Les actions à venir, nécessaires à anticiper la vie demain, demeurent couteuses. Comme nous l'avons toujours fait, les priorités seront données.

Enfin, depuis 2020 Covid, nous n'avons pu nous réunir pour les vœux mais chaque année, de nouveaux habitants s'installent dans notre village. Nous leur souhaitons la bienvenue à Saiguède. C'est maintenant leur village. Il serait agréable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle.

N'oubliez pas notre rendez-vous annuel pour la fête locale les 22, 23 et 24 juillet 2023

Bonne lecture. Bien à vous tous.

Catherine Cambefort-Ortéga,
Votre Maire



Vie Du Village

Commémoration

Commémoration du 19 Mars 1962

Se souvenir, rendre hommage.

La commémoration du 19 Mars 1962 s'est déroulée à la date anniversaire, le dimanche matin, sous une pluie digne du mois de mars...

Les anciens combattants, toujours courageux étaient présents au rendez-vous, un petit quart d'heure avant, devant la mairie pour se rendre ensemble jusqu'au monument aux morts, comme pour chaque commémoration.

C'est l'Entente St Lysienne qui ouvre la marche, suivie des portes drapeaux, des élus de la commune et communes voisines et de quelques administrés.

Les portes drapeaux d'aujourd'hui sont justement ceux qui ont combattu durant la guerre d'Algérie. Cette année cela fait 61 ans qu'il y a eu le cessez-le-feu. Un grand merci à tous ceux qui ont combattu pour notre liberté. Espérons que les guerres à nos portes aujourd'hui, connaîtront elles aussi rapidement leur cessez-le-feu...



Vie Du Village

Que s'est il passé au village depuis le dernier numéro?

Dodo l'enfant do...

Comme bien des villages, après un mois de décembre festif, tout comme Dame nature, Saiguède a été au repos apparent en tout cas...

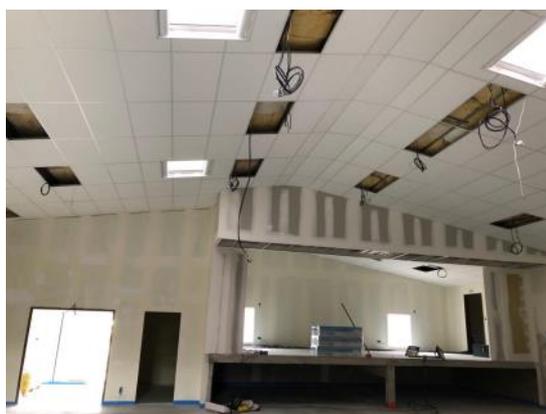
Mais derrière, les petites et grandes fourmis ont continué et continuent d'œuvrer : personnels de mairie, élus, chantiers, associations. Tous continuent de travailler, silencieusement, pour vous et pour que ce beau village continue de vivre.

Des conseils municipaux, des espaces verts entretenus, des trous de chaussées rebouchés, des réunions de chantiers, des démarches administratives...



Quelques photos de l'avancée des travaux de la salle des fêtes...

En avant première, une des petites fourmis nous partage les premiers clichés de l'intérieur, mars 2023



Vie Du Village

On mange quoi ce soir à Saiguède ?

Des Food truck débarquent !

**Vendredis : soirée burgers avec
« Les secrets d'Elise »**

Depuis vendredi 14 avril 2023, les secrets d'Elise sont sur la place du village à Saiguède. Petite-fille de Madame Tioni, elle a choisi de venir s'installer les vendredis soirs dans le village de son enfance.



Et bientôt, les dimanches soirs, spécialités vietnamiennes...

A suivre...

Vie Du Village

Des professionnels à Saiguède—Portrait

Céline VERGÉ, une conseillère immobilière proche de nous :

Saiguédienne depuis plus de 15 ans, Céline Vergé a longtemps parcouru le monde pour aider ses clients à réaliser leurs rêves d'évasion. Puis, elle a décidé de poser ses valises afin d'accompagner chacun dans ses projets de vie.

En tant que commerciale indépendante en immobilier, elle a rejoint l'équipe d'Ad Home immobilier située à Saint Lys, agence indépendante et spécialiste sur notre secteur.

Pourquoi cette agence ? Tout simplement parce qu'elle avait à cœur de faire partie de notre tissu économique local.

Son sens de l'écoute, son dynamisme et son efficacité seront les atouts majeurs de votre accompagnement dans la vente, l'achat et la gestion locative de votre bien.

« Chaque personne est unique, chaque bien est unique, c'est pourquoi vous méritez un accompagnement sur mesure ! »



Céline VERGÉ

Agent Commercial

06 65 08 11 86

www.adhome-immobilier.com

1 Place René Bastide 31470 SAINT LYS



Céline VERGÉ

Agent Commercial

06 65 08 11 86

celine.verge@adhome-immobilier.fr

RSAC 905 282 216



Vie Du Village

CCAS & Entraide

Le CCAS vous interroge.

Le CCAS , la municipalité, les associations réfléchissent régulièrement à faire vivre notre village et répondre au mieux à vos attentes.

La nouvelle salle des fêtes, la salle des associations/convivialité va nous permettre une meilleure organisation dans les mois à venir, un usage différent.

Afin de mieux identifier et cerner vos besoins et vos espoirs en matière de projets, de loisirs, d'animations et d'évènements, nous souhaiterions recueillir vos propositions, vos suggestions afin de les étudier et ainsi essayer de répondre au mieux à vos envies.

Un questionnaire va être déposé dans vos boîtes aux lettres, avec ce journal.

Merci de nous consacrer un peu de temps pour répondre à ce questionnaire.

Ce questionnaire papier est à déposer à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres à l'extérieur avant le 15 juin 2023.



Voyage des Aînés

Il était attendu et le voici de retour, enfin ! Chers aînés, c'est la date **du Vendredi 5 Mai 2023** qui a été retenue.

Les aînés concernés ont reçu le programme et le bulletin d'inscription dans leurs boîtes et avaient jusqu'au vendredi 21 avril 2023 pour s'y inscrire.

Ce voyage qui se déroule sur une journée prend cette année la direction du Tarn, à Giroussens, pour visiter les jardins extraordinaires des Martels... Espérons que le beau temps sera au rendez-vous.



Entraide Parents

Vous êtes parents et débordés par vos petits bambins? Besoin d'un peu d'aide, d'un temps de pause? Une saiguédienne propose quelques heures pour vous épauler, bénévolement. Si vous êtes intéressés, contacter la mairie qui vous communiquera ses coordonnées.



Vie Du Village

Saiguède accueille une course de VTT en nocturne

Course de VTT en Nocturne à Saiguède

C'est le vélo club de Saint-Lys qui a choisi pour sa deuxième sortie en nocturne notre commune de Saiguède pour une course de VTT qui s'est déroulée ce samedi 22 avril 2023. Inscriptions libres.

Quatre circuits étaient proposés :

- Nocturne de 13km avec un dénivelé de 220 m
- Nocturne de 18 km avec un dénivelé de 300 m
- Nocturne de 24 km avec un dénivelé de 480 m
- Nocturne de 32 km avec un dénivelé de 650 km

Munis de leur lampe torche, les coureurs ont pris le départ devant le kiosque « René Duzert » sur notre belle esplanade.

Après la pluie de la journée, c'est le beau temps qui était au rendez-vous. Ils ont pu arpenter les collines munis de leur courage.



Vie Du Village

École des 6 Collines : nos petits rédacteurs...

Voyage à Sauméjan

Bonjour les Saiguédiens,

Les classes des CM et des CP-CE1 sont parties pendant trois jours à Sauméjan dans le Lot-et-Garonne. Là-bas, les CM ont fait du Street-art et du cirque, tandis que les CP-CE1 ont pratiqué du cirque et des ateliers autour de la nature.

Les CM vont vous raconter leur créativité à travers le Street-art.

Dans un atelier avec Bruno, un artiste peintre de rue surnommé Grumo, (<https://grumoartist.com>) nous avons appris quelques techniques artistiques comme : écrire son prénom en lettres stylisées, utiliser des aérosols, faire ressortir ses œuvres, peindre sur des grandes surfaces extérieures, intégrer des objets usagés dans nos magnifiques toiles et voir la vie en couleurs... C'était une merveilleuse découverte et aventure dans le monde du Street-art ! Nous rêverions de pouvoir décorer un mur dans notre beau village avec l'aide d'un artiste. Grâce à cette activité, notre talent artistique s'est largement développé ! Pour le cirque, ce sont les CP-CE1 qui vous raconteront.

Pour finir nos belles journées bien chargées en découvertes et émotions, nous avons participé à une veillée et une boum ! La classe de CP-CE1 a eu un moment calme autour de la lecture de contes pour pouvoir faire de doux rêves et être en forme pour le lendemain.

Alors que les CM ont fait des scénettes de théâtre improvisé et un jeu autour de la musique. Quatre équipes se sont affrontées sur des blind-tests, des chorégraphies, des mimes, et un « n'oubliez pas les paroles ». C'était très amusant !! Le 2nd soir, les deux classes se sont réunies pour une belle fête où nous avons dansé et chanté dans la joie et la bonne humeur !

Merci à tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à notre merveilleux voyage que nous n'oublierons jamais !



Coucou, nous sommes les élèves de CP-CE1 !

Le cirque c'était super : nous avons fait des acrobaties avec le tissu et le trapèze. Nous sommes montés sur la boule d'équilibre. Nous avons aussi appris à jongler avec le bâton du diable, les foulards et les assiettes chinoises. Nous avons réussi à tenir en équilibre sur le rola-bola et nous sommes montés sur la poutre et sur le fil. C'était impressionnant, mais nous avons adoré, c'était extraordinaire ! Ensuite, nous avons fait des ateliers

sur la nature : un quiz sur les abeilles, des jeux avec les empreintes d'animaux et sur le tri des emballages. Nous avons fait une course d'orientation avec des balises cachées dans tout le centre ! Nous sommes partis faire une balade en forêt avec Philippe, le garde forestier. Il nous a expliqué la différence entre les arbres à feuilles caduques et persistantes, entre les résineux et les feuillus et entre les pins et les sapins. Il nous a montré le lit d'un chevreuil. Il nous a fait écouter le brame du cerf. Nous avons été ravis de faire cette balade en forêt. Ce voyage était fabuleux, il nous tarde d'en refaire un ! Merci à tous les parents qui nous ont accompagnés.

Vie Du Village

Jeunesse - ALAE

Il fait bon vivre à l'ALAE de SAIGUEDE!

L'hiver passé, les premiers rayons de soleil présents, les oiseaux chantent, on profite et on s'amuse toujours autant à l'ALAE!

Confection de nos jolis masques pour carnaval



Joyeuses Pâques!

Après la famille Rennes cet hiver, c'est au tour de la Famille Lapins et de leurs amis de prendre leurs quartiers à Saiguède.



Vie Du Village

Jeunesse - ALAE



Qui dit Pâques dit Œufs en Chocolats!

Les animateurs ont organisé une chasse aux œufs pour les enfants. Rébus, Puzzles, Courses de relais étaient à résoudre afin de trouver les trésors de chocolats!

Les enfants étaient plus que ravis et remercient les animateurs de leur avoir proposé ces chasses aux œufs.

Un beau moment de partage, d'entraide et d'écoute mais surtout de joie, de rires et de gourmandise!!



Vie Du Village

Conseils Municipaux— Ordres du Jour

ORDRE DU JOUR

Mardi 21 Février 2023

DÉLIBÉRATIONS :

- 01) n° 01/2023 – Rénovation Salles des fêtes/Salle multi-activités : Autorisation de contracter un emprunt
- 02) n° 02/2023 – Rénovation Salles des fêtes/Salle multi-activités : Avenants aux Lot 8 et Lot 11
- 03) n° 03/2023 – Salle des fêtes : Aménagement de la scène et équipements sonorisation - Électrification
- 04) n° 04/2022 – Création d'un emploi non permanent : Accroissement temporaire d'activité

QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR

Lundi 3 avril 2023

DÉLIBÉRATIONS :

- 01) n° 05/2023 – Approbation Compte Administratif 2022
- 02) n° 06/2023 – Approbation Compte de Gestion 2022
- 03) n° 07/2023 – Affectation du résultat
- 04) n° 08/2023 – Subventions aux associations
- 05) n° 09/2023 – Notification des taux d'imposition
- 06) n° 10/2023 – Vote du Budget Primitif 2023
- 07) n° 11/2023 – Acquisition matériel Eau Ozonée : Demande Subvention au Président du Conseil Départemental
- 08) n° 12/2023 – Participation au groupement de commande Etude Géothermie -Muretain Agglo
- 09) n° 13/2023 –Achat grille école – mise en sécurité

QUESTIONS DIVERSES

Consultation Audit énergétique / Convention ARP La Pichette / Photovoltaïques toiture Ecole

Convention de rétrocession directe Voirie Réseaux Espaces communs Lot La pichette

Analyse de l'air de la nouvelle école

Vie Du Village

Budget de la Commune

Le budget 2023 est voté par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région et autres partenaires associés comme CAF, EDF ... chaque fois que cela est possible. Répondre à des appels à projet.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location, location domaine public, concessions cimetière ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, AC (Attribution de Compensation) qui sont versées par l'EPCI (Muretain Agglomération) en fonction des transferts de charges et compétences entre les deux collectivités (somme figée à la fusion), la révision libre (transfert financier entre les deux établissements sur une année), DSC (Dotation de solidarité communautaire) ...

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel municipal, des indemnités des élus, de l'entretien courant et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté aux dépenses obligatoires, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

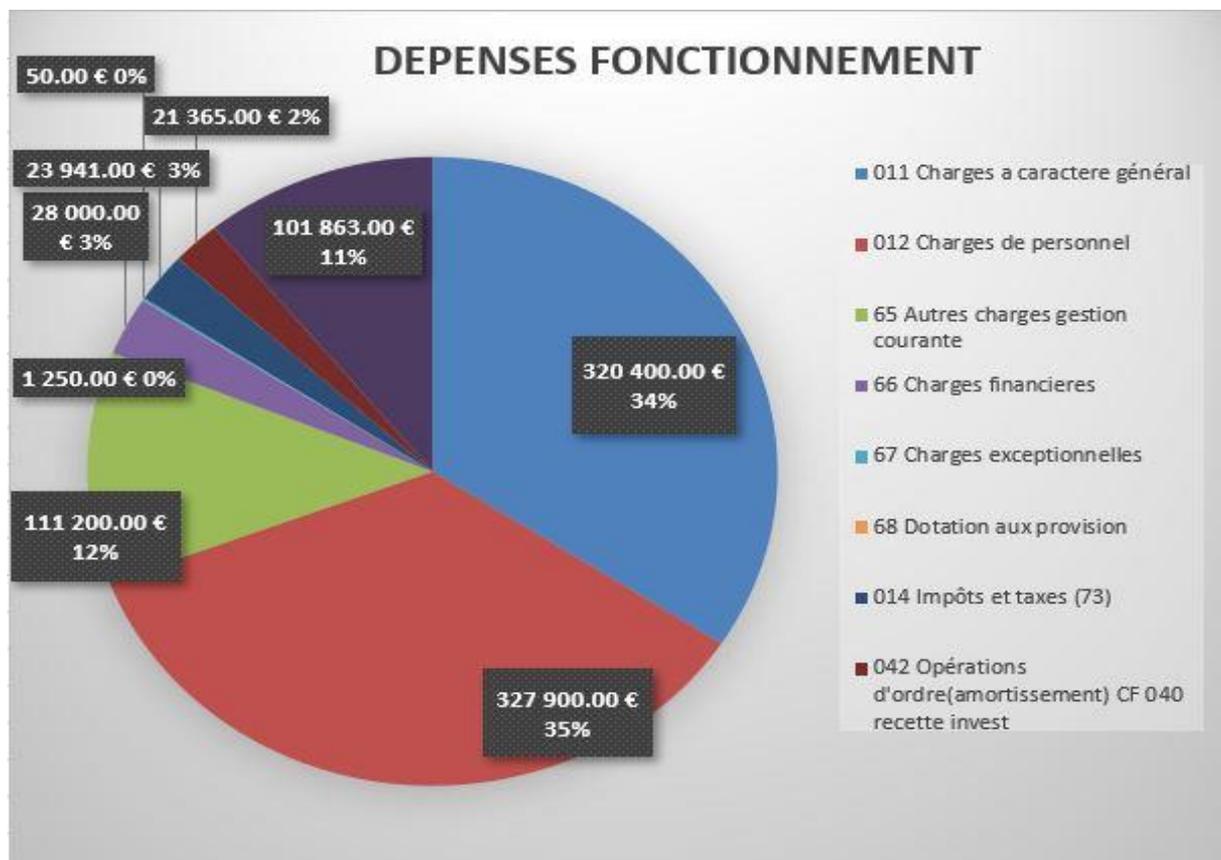
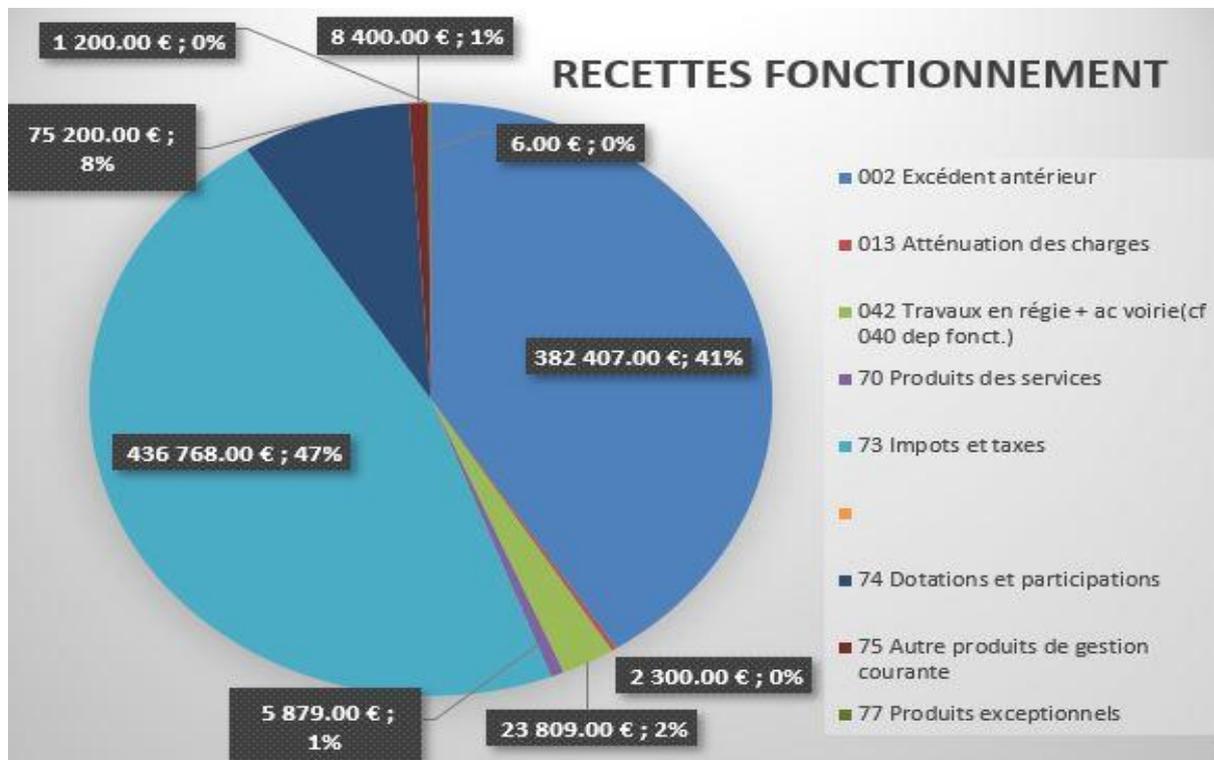
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ou des projets.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction de la salle des fêtes-salle multi activité, rénovation école, travaux églises....

Vie Du Village

Zoom sur le Budget de la Commune

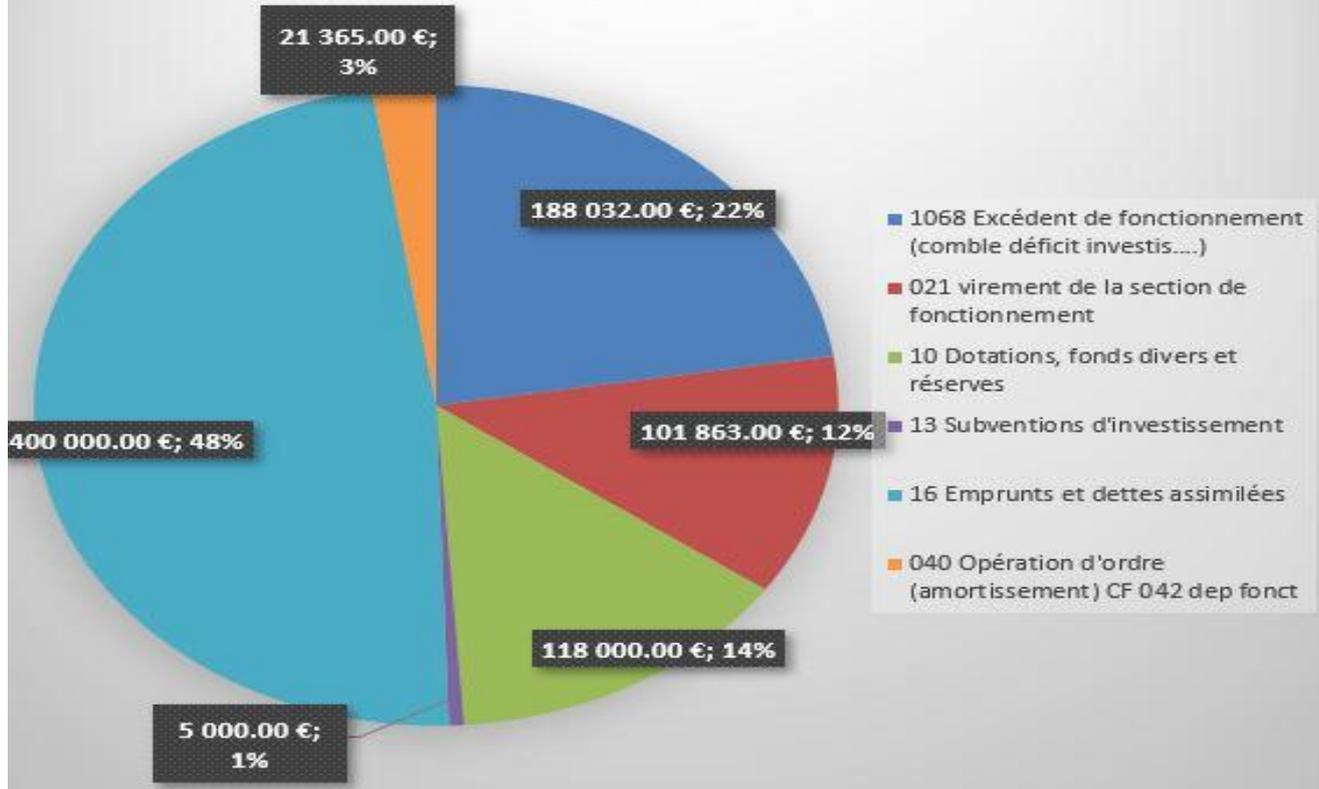
Les données synthétiques du budget



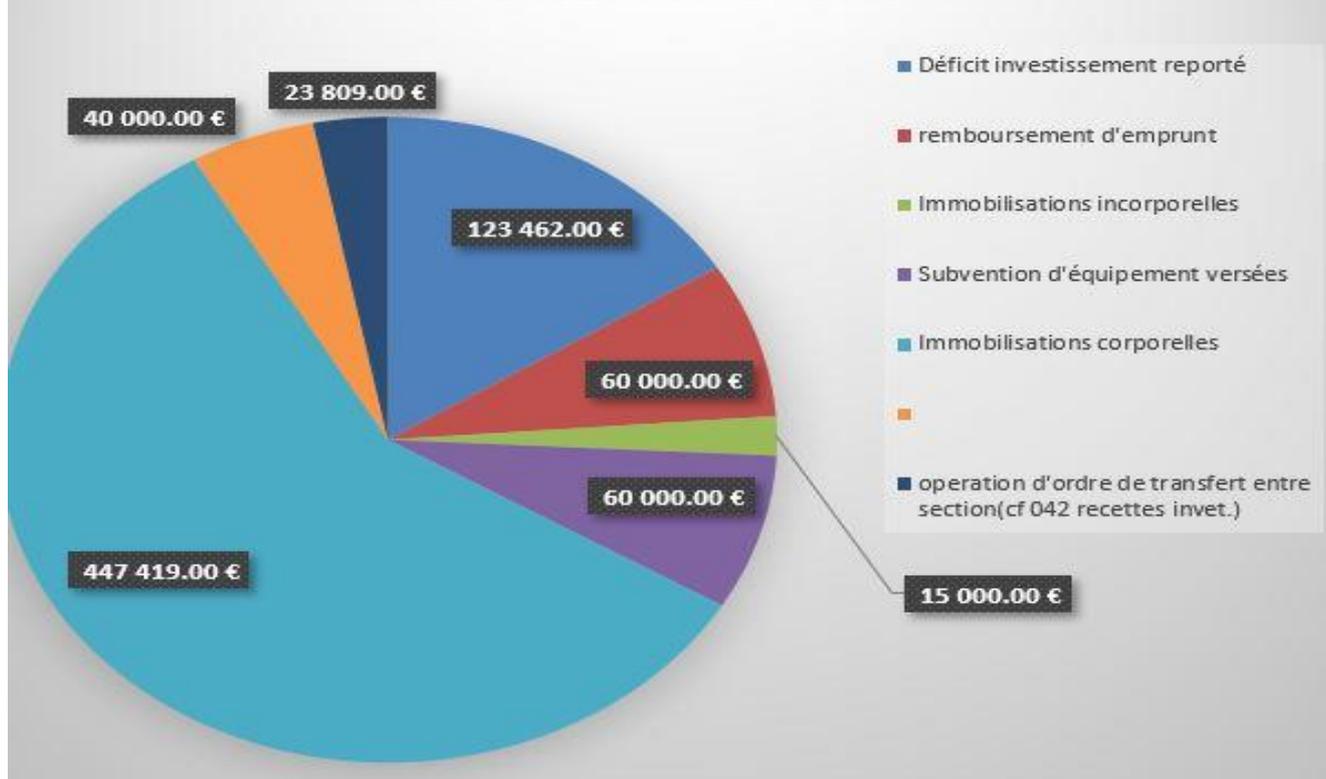
Vie Du Village

Budget de la Commune

RECETTES INVESTISSEMENT



DEPENSES INVESTISSEMENT



Vie Du Village

Budget de la Commune

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Achèvement de la Rénovation de l'abri communal (Salle des fêtes-Salle multi activités) et Sonorisation
- Acquisition d'un terrain suite à la création d'un lotissement en entrée de ville par un particulier de la commune afin de favoriser dans le futur, le développement de la commune en cœur de village.
- Travaux sur le vieux bâtiment de l'école (renfort)
- Portes et cloches de l'Eglise
- Acquisition et Installation : Eau Ozonée (développement durable et santé au travail).

Les subventions d'investissements prévues sur certains dossiers,

d'autres sont en instructions dans les services des collectivités partenaires des communes :

- | | | |
|--------------------|--------------------------|------------------------------------|
| • de l'Etat : | Salle des fêtes | 151 830 € |
| • Du Département : | Salle des fêtes + autres | 282 800 € |
| • De la Région : | Salle des fêtes | 61 000 € (accessibilité / énergie) |

Élections : êtes-vous bien inscrit?...

Vérifiez votre lieu de vote.

Comme chaque année, la commission Élections fait un travail de mise à jour des listes de nos électeurs afin d'être au plus juste lors des élections. Aussi, un gros travail de mise à jour a été effectué cette année.

Pour ceux qui souhaitent voter et s'assurer de bien être inscrit sur les listes électorales, nous vous conseillons de vérifier votre inscription sur le **site service public**. Vous devrez renseigner votre nom, vos prénoms dans l'ordre de votre état civil, date de naissance et lieu où vous pensez être inscrit.

Le lien direct pour faire votre recherche en ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>

Ou bien contactez votre mairie de rattachement pour vérification

Pour s'inscrire ou se réinscrire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

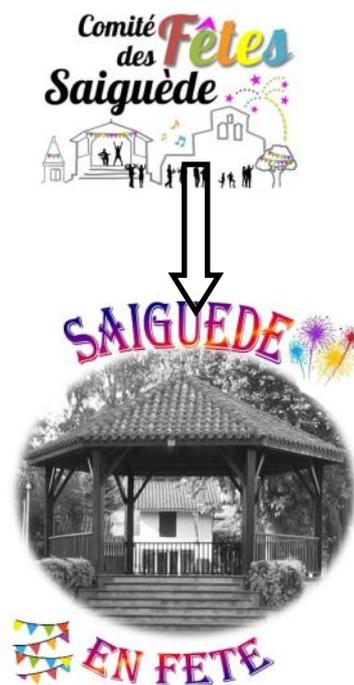
Vie Du Village - Association

Nouvelle Association : Saiguède en Fête !

Bienvenue à Saiguède en Fête !

Lors de notre dernière édition de janvier 2023, nous vous avons présenté les nouveaux membres du Bureau du comité des fêtes. C'est lors de l'Assemblée Générale du 22 février 2023 où vous étiez tous attendus, qu'a été voté le changement de nom du Comité des Fêtes. Il devient **Saiguède en Fête** ! Quelques administrés ont fait le déplacement, soucieux de permettre à cette nouvelle équipe de pouvoir fonctionner et avancer dans leur installation.

En effet, dans ce type d'association, **tous les administrés** de la commune sont membres de fait. Ce n'est qu'avec un certain nombre de membres présents aux assemblées que la structure peut entériner certaines décisions. Sans vous, certaines avancées nécessitant vote ne peuvent être validées. Alors soyez vigilants aux invitations. Ces bénévoles ont besoin de chacun de vous, de vos avis.



Les membres du bureau



Les membres actifs



Vie Du Village - Associations

Saiguède en Fête organise la Chasse aux Œufs



Chasse aux œufs à Saiguède



Vous avez eu dans vos boîtes aux lettres la belle affiche de la chasse aux œufs, organisée cette année par Saiguède en Fête.

Samedi 15 avril étaient conviés, petits et grands, jeunes saiguédiens au parc du Candelé pour cette chasse aux œufs.



Le temps était clément, la pluie ayant cessé juste avant. Tout a été prévu pour que les enfants présents puissent se régaler, accompagnés de leurs parents.

Ils ont pu mener leur aventure dans ce très beau lieu arboré.

Ils se sont rendus jusqu'à la petite cabane où une surprise les attendait ! Et oui, une famille de lapinous était là : papa, maman, et leurs 6 enfants !



Et tout ceci autour d'une magnifique Madame Lapin en Chocolat.



Vie Du Village - Associations

Saiguède en Fête organise la Chasse aux Oeufs

Chasse aux œufs à Saiguède



Vie Du Village - Associations

Saiguède en Fête organise la Chasse aux Oeufs

Chasse aux œufs à Saiguède



La chasse aux œufs s'est terminée autour d'un verre de l'amitié où Saiguède en Fêtes et Madame Le Maire ont remercié les parents, les enfants et tous ceux qui ont fait de cette journée une belle réussite.

Nous remercions les propriétaires du Candelé, et Mme LEVRAT, pour leur autorisation et l'accueil toujours bienveillant qui permettent aux participants de profiter de ce beau parc.

Nous rappelons aux promeneurs qu'il s'agit d'un parc privé qui n'est pas ouvert au public.

Rappel :

Entrer dans une propriété sans y être autorisé est passible d'une peine d'emprisonnement d'un an, assortie d'une amende de 15000€ (article 226-4 du Code pénal) et du paiement de dommages et intérêts.

Vie Du Village—Associations

Récupalys—Retour sur quelques évènements

Retour sur quelques évènements depuis notre dernier journal...

La nuit de la lecture

C'était le vendredi 20 janvier 2023 que nous avons pu assister à la première nuit de la lecture à Saiguède. Cette année, le thème de cette manifestation nationale était la peur. Autant vous dire que cela valait bien une soirée théâtre ! Des lectrices amatrices certes mais passionnées. Oubliez la lecture monocorde, statique... Nous avons eu droit à des scénettes et les personnes présentes ont passé un réel bon moment. De quoi donner ou redonner l'envie d'ouvrir à nouveau des livres !

La première partie de soirée était destinée au jeune public. Deux textes leur ont été lus et ils ont pu clore leur soirée avec un atelier créatif et repartir avec une « poupée tracas » à qui confier toutes leurs peurs.

Les textes jeunesse lus : « Didi Bonbon » d'Olga Lecaye & « Billy se bile » d'Anthony Browne.

En deuxième partie de soirée, les lectures étaient destinées à un public adulte. Nous nous sommes plongés aux cœurs d'histoires, pris par le tourbillon des mots.



Les textes adultes de cette soirée : « La Main » de Maupassant, « Matin brun » de Franck Pavloff & « La momie » de Gugule.

Une première soirée qui sincèrement s'est terminée par « A quand la prochaine soirée lecture?... »

Nous attendons impatiemment leurs prochaines dates.

Pour les personnes souhaitant rejoindre la troupe de passionnées, rendez-vous les mercredis matin, de 9h30 à 11h30, dans notre micro-bibliothèque Saiguédienne rue Fontvieille.

Atelier Répar'Tout'

L'association de Ste foy, le Repair Café est venue proposer un atelier pour accompagner les saiguédiens, amis et voisins de notre commune, à la réparation de son petit électroménager. Chacun est venu avec ce petit truc de la maison qui ne fonctionnait plus...

L'atelier a eu lieu samedi 11 mars après-midi à la bibliothèque des « 6 Collines ». Chacun a pu se prendre, le temps d'une après-midi, pour un apprenti « Mc Gyver ». Et tout est reparti en état de marche !

Alors si vous aussi vous avez du petit électroménager qui reste au fond du placard parce qu'il ne fonctionne plus, vous pouvez tenter de le réparer par vous-même, avec l'aide de bénévoles qui vous guideront. Et après, vous pourrez dire, c'est moi qui l'ai fait !



1ERE NUIT DE LA
LECTURE À SAIGUÈDE

Vie Du Village—Associations

Récupalys—La Micro bibliothèque

Jeux de Société et Bar Associatif.

La micro bibliothèque des « six collines » avait envie de vous rencontrer avant l'été autour d'après midi jeux de sociétés et animation du bar associatif.

Histoire de papoter et de faire vivre encore plus cet endroit sympathique.



Récupalys profite de l'arrivée du printemps pour vous inviter à l'**inauguration** de ces activités qui se fera le **vendredi 2 juin 2023** :

- à 15h pour l'activité jeux de société ;
- Et à partir de 18h30 pour l'inauguration du bar associatif.

Vous n'êtes jamais passé à la micro-bibliothèque, alors n'hésitez plus !

Elle est ouverte tous les mercredis, vendredis et samedis de 14h à 18h et les samedis de 10h à 12h également.

De nombreux livres et jeux de sociétés sont disponibles au prêt.

Vous êtes bons joueurs, alors venez partager votre expérience !



Environnement

Débroussailler, c'est obligé !

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation (consignes d'Etat).

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque. **Plusieurs secteurs de Saiguède ont été identifiés par les services de la Préfecture, ils sont en zones rouges. Les saiguédiens sont concernés.**

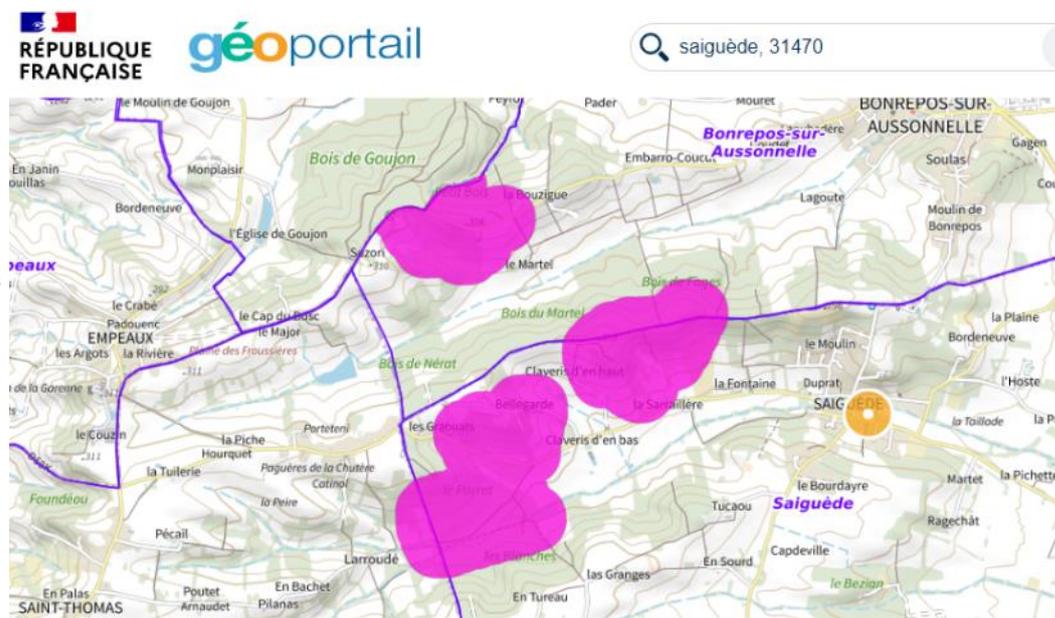
Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - (à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concernés si vous possédez une parcelle dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.



Environnement

Débroussailler, c'est obligé !


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité.

Une campagne du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Guide du kit de communication

L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité des habitations face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Terrain correctement
débroussaillé
maison et forêt protégées



Terrain non débroussaillé
menace sur la maison,
ses occupants et la forêt

Pour prévenir ce danger, le ministère de la Transition écologique déploie une campagne de communication sur les obligations légales de débroussaillage dans les communes et départements particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation.

Qui est concerné ?

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés.

Si un doute subsiste, rendez-vous sur feux-foret.gouv.fr où un moteur de recherche permet de vérifier si son habitation est concernée.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

Débroussailler les abords des habitations permet de :

- se mettre en sécurité face aux feux de forêt et de végétation ;
- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- protéger son cadre de vie, la forêt et l'environnement ;
- participer activement, à son échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation.

Environnement

Je préserve la nature

Entretien son terrain, débroussailler pour la sécurité de tous, ne doit pas être antinomique avec la préservation de la nature. Alors oui, il est indispensable d'entretenir son terrain, de passer la débroussailleuse pour éviter les risques d'incendies avec les herbes hautes, sèches, les ronces, etc. notamment à proximité de bois. C'est une question de sécurité avant tout ! Mais il n'empêche que l'élagueuse, quant à elle peut rester encore un peu au repos concernant la taille des haies, lieux où les oiseaux ont nichés. Repos le temps que les oisillons aient pu prendre leur envol et ensuite, vous pourrez à nouveau tailler vos haies, et pourquoi pas en forme d'oiseau?



**POURQUOI NE DOIT-ON
PAS TAILLER LES HAIES
AU PRINTEMPS?**



Nettoyons tout en préservant la beauté de Dame Nature !

Environnement

Nuisances Sonores / Déchets Verts / Déjections Canines

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux reprennent. Nous vous rappelons quelques règles.

Nuisances Sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc. peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende.

Jours ouvrables	8h30 à 12h	14h30 à 19h30
Samedi	9h à 12h	15h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés	10h00h à 12h	16h à 18h

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelés « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie. Notamment dans le cas de tapage nocturne.

Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin. (Amende : 68 euros).

Déchets Verts

Nous vous rappelons que le brûlage de végétaux est également interdit par un arrêté préfectoral et passible d'amende. Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie de Saint-Thomas aux horaires d'ouverture.

Déjections canines

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 DU CODE PENAL INTERDIT LES DEJECTIONS CANINES SUR TOUTES LES VOIES PUBLIQUES, TROTTOIRS, ESPACES VERTS ET JEUX PUBLICS.

Tout propriétaire de chien est donc tenu de tenir son chien en laisse et de ramasser les déjections de son animal. Le fait d'abandonner les crottes de son chien expose à une contravention de 2^{ème} classe : le montant de l'amende est de 35 euros. Les communes sont toutefois autorisées à augmenter cette contravention.

Les écoliers Saiguédiens utilisent régulièrement les espaces verts jouxtant l'école pour faire du sport, des activités ludiques. Respectons-les. Leurs rencontres, trop fréquentes, avec les déjections canines sont fort désagréables pour eux.

Infos Pratiques

Bientôt 16 ans?

Bientôt 16 ans? Et si on pensait au recensement?

Vous avez bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen

Dès son 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit, chaque jeune français doit se faire recenser en Mairie, sur son lieu d'habitation.



Le recensement est obligatoire :

Jusqu'à 18 ans : l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen : BEP, BAC, concours.

Après 18 ans : le certificat de la journée de la défense et de citoyenneté (JDC) est demandé pour passer le permis de conduire.

Démarches à effectuer :



Se rendre à la mairie, muni de la carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. La mairie vous remet votre attestation (Cet original est à conserver précieusement, aucun duplicata ne sera remis) à conserver jusqu'à l'âge de 25 ans. Tout changement de domicile, situation familiale et professionnelle doit être communiqué au Centre du service national et de la jeunesse.

Journée de défense et citoyenneté

C'est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et devoirs du citoyen. La convocation est envoyée après le recensement par l'administration.

Infos Pratiques

Carte d'identité et Passeport

Comment et où faire sa demande de renouvellement de carte d'identité ou passeport

Avec l'arrivée du printemps, l'approche de l'été, l'envie de voyager pointe le bout de son nez. Mais où puis-je faire faire ma première carte d'identité pour mon voyage en Espagne?... Faire refaire mon passeport pour aller faire un stage en Australie?...

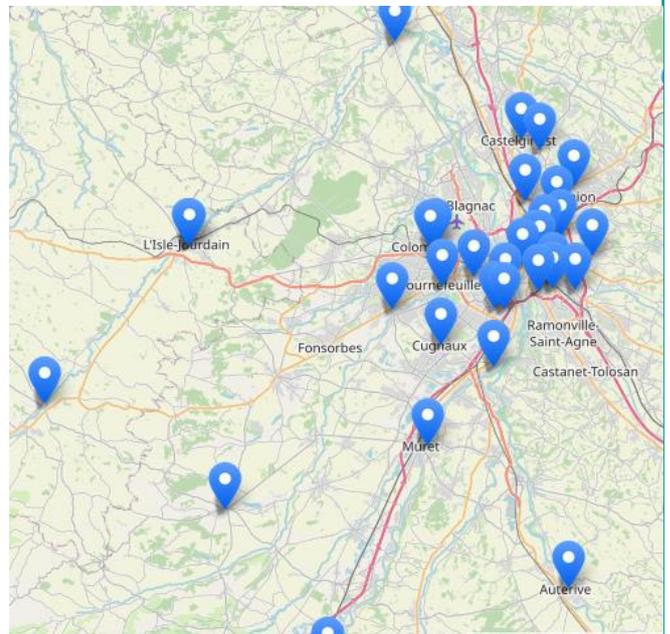
A la mairie de Saiguède ? Et bien non ! Vous devez vous rendre dans une **mairie équipée d'une station d'enregistrement** (la mairie de Saiguède n'est pas équipée).

En revanche, vous pouvez trouver la liste des communes sur le lien : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez procéder à une pré-demande en ligne, sur le site de l'agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Vous devrez :

- Acheter un timbre fiscal dématérialisé.
- Créer votre compte sur le site.
- Remplir un formulaire de pré-demande en ligne (un numéro de pré-demande vous sera délivré et sera à fournir à la mairie équipée).
- Enfin, vous prendrez rendez-vous auprès de la mairie équipée d'une station d'enregistrement de votre choix.



La validité de la pré-demande est de 6 mois

Votre présence est obligatoire pour la prise d'empreintes.

Lors du rendez-vous des pièces justificatives vous seront demandées pour finaliser votre dossier.

Un conseil :

ANTICIPEZ ! Les délais peuvent être longs, ne vous y prenez pas au dernier moment.

Infos Pratiques

Impôts et Proprio

Déclarer vos biens sur le site des impôts

Propriétaires de biens immobiliers: de votre maison, d'une maison secondaire, de biens immobiliers en location? **Vous avez jusqu'au 30 juin 2023** pour les déclarer, en sus de votre déclaration habituelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation. Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont jusqu'au 30 juin inclus pour effectuer cette déclaration. *Service-Public.fr* vous rappelle comment procéder.

Alors que la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale. L'objectif est de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de cette taxe (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants.

Cette nouvelle déclaration d'occupation est prévue par la loi de finances pour 2020.

En quoi consiste cette déclaration et comment y procéder ?

Les propriétaires doivent, pour chacun de leurs logements, indiquer à quel titre ils les occupent. S'ils n'occupent pas eux-mêmes un bien, ils sont tenus de renseigner l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

La déclaration est ouverte et accessible depuis le service en ligne **Gérer mes biens immobiliers** du site impots.gouv.fr. Vous devez au préalable vous connecter à « *Votre espace particulier* », muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. La date limite pour effectuer votre déclaration est le **30 juin 2023 inclus**.

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services des impôts sont pré-affichées. Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une déclaration.

À savoir : Si vous n'étiez pas encore propriétaire du bien au 1^{er} janvier 2023, c'est alors à l'ancien propriétaire de réaliser la déclaration d'occupation avant le 30 juin 2023.

Tout usager propriétaire, qu'il soit un particulier ou un professionnel (personne morale), peut désormais, à partir de son espace sécurisé sur impots.gouv.fr, disposer d'une vision de l'ensemble de ses biens bâtis ainsi que de leurs caractéristiques (surface, nombre de pièces, nature du local, numéro de lot...), sur tout le territoire.

Retrouvez sur le site www.impots.gouv.fr une [Foire aux questions](#) et un [Pas-à-pas](#) pour réaliser votre déclaration en ligne.

À noter : En cas de difficulté dans l'utilisation du service, vous pouvez contacter l'assistance usagers du service des impôts (de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi). La conseillère numérique présente une fois par mois le mercredi à la Mairie peut vous aider.

Attention : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, **une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par bien** pourra être appliquée. La déclaration d'occupation et de loyer est une nouvelle obligation prévue par [l'article 1418 du Code général des impôts](#) (CGI). Elle est entrée en vigueur en 2023.

Infos Pratiques

Aide numérique à Saiguède

Pour vous aider dans votre déclaration ou autre, vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller numérique France Service :



Vous pouvez solliciter un conseiller Numérique France Services pour plusieurs raisons :

- Si vous êtes en difficulté pour réaliser une démarche administrative et que vous souhaitez apprendre à la réaliser seul(e),
- Pour vous aider dans vos déclarations d'impôts,
- Si vous souhaitez enrichir vos compétences numériques pour faciliter votre quotidien,
- Si vous souhaitez mieux connaître les enjeux liés à vos usages numériques.

Pour vous inscrire à un atelier ou prendre un rendez-vous individuel à la Mairie.

Conseillère numérique : 06 65 81 54 78

Mairie : 05 61 91 68 74

Les Mercredis de 9h à 11h30

26 avril 2023

24 mai 2023

28 juin 2023

Notre petit Saiguédien s'adapte

Avez-vous remarqué un changement d'écriture de caractère dans notre petit Saiguédien? Nous avons abandonné le time new roman et l'écriture justifiée, mais pourquoi? Pour s'adapter aux personnes souffrant de troubles « dys ». La lecture pour ces personnes peut être rendue plus aisée par une écriture adaptée. Nous espérons ainsi capter plus de lecteurs. En vous remerciant à tous pour votre compréhension.

Rubrique : Je peux le faire !

Le printemps est là : c'est l'occasion de faire grand ménage au naturel !

A l'origine, le ménage de printemps servait dans les campagnes à vider caves et greniers pour faire de la place aux futures récoltes. Aujourd'hui le grand ménage de printemps est bien utile pour se débarrasser des choses inutiles, pour nettoyer et réorganiser, afin de profiter pleinement de la belle saison à venir. Voici quelques conseils pour un grand ménage écolo !



Offrir une seconde vie aux objets

Vous avez sélectionné les objets dont vous souhaitez vous débarrasser ? Offrez-leur une seconde vie en ressourcerie. Prenez contact avec **Récupalys**, vos objets seront récupérés, nettoyés, réparés et réutilisés.

Fabriquer ses produits ménagers

Pour le nettoyage, testez les produits naturels fait-maison, pour un logement propre mais non nocif pour notre santé. Par exemple, le vinaigre blanc détartre naturellement salle de bain et cuisine, alors que le bicarbonate de soude absorbe les mauvaises odeurs du frigo, de la poubelle, des chaussures ou encore de la litière des animaux.

Fabriquer son nettoyant et désinfectant multiusages :

- Dans une bouteille de 50 cl, versez 2 cuillères à café rases de bicarbonate de soude. Ajoutez de l'eau chaude du robinet jusqu'à 2 cm environ du haut de la bouteille. Secouez plusieurs fois.
- Ajoutez une cuillère à café de vinaigre blanc additionnée de 10 gouttes d'huiles essentielles (citron et/ou tea-tree ou à défaut lavande) [sauf pour les femmes enceintes ou allaitantes pour qui l'utilisation des huiles essentielles est à proscrire en dehors d'un avis médical].

Secouez plusieurs fois (attention, le mélange peut faire « gonfler » la bouteille).

Ce produit est désinfectant, pour le rendre nettoyant, il faudra ajouter une grosse cuillère à café de **sa-
von noir liquide**, mélanger puis compléter avec de l'eau chaude jusqu'au goulot.

Ce produit sert à tout, aussi bien à la cuisine qu'au salon ou à la salle de bain. Vaporisez sur la surface

- ✓ à nettoyer (en mettant votre produit dans un spray vide) ou directement sur l'éponge, nettoyez, rincez avec une éponge humide.

Testé et approuvé



Rubrique : Le Saviez-vous?

Quelle est l'origine du poisson d'avril ?

Une origine discutée...

L'origine est discutée, mais l'une des explications les plus populaires fait remonter cette coutume au tout début du **XVI^e siècle**.

Jusqu'à cette époque, dans certaines régions du pays, le **premier jour de l'année, jour des étrennes**, était encore célébré le **1^{er} avril**.

Mais, en 1564, le roi **Charles IX promulgue l'Édit de Roussillon** qui impose une date commune à toute la France : le **1^{er} janvier**.

Certains s'accrochent pourtant à leur **tradition du 1^{er} avril**.

Pour se moquer d'eux, leur entourage leur offre alors des **cadeaux pour rire** et leur font subir des **plaisanteries peu méchantes**.

...Qui prendrait racine dans l'Antiquité gréco-romaine

On trouve trace des origines de cette tradition co-casse dès l'**Antiquité grecque**. À cette époque, les Grecs avaient pour coutume de consacrer certaines journées à des divinités.

Ainsi, le **1^{er} avril**, soit 12 jours après la fête de l'**équinoxe de printemps**, une journée était dédiée au **Dieu du rire**.

Cette journée était rythmée par de drôles de **farces** et des **canulars** en tout genre.

Ce jour de fête perdue dans l'histoire et se retrouve dans les traditions de la **Rome antique**.

À cette période, la **fête des Hilaria, célébrée le 25 mars** en l'honneur de Cybèle et du **retour du printemps**, était l'occasion de faire de drôles de **farces et autres satires**.

Plaisanteries, farces et canulars du poisson d'avril ont donc bien des **origines historiques**. Mais l'apparition du **poissons d'avril** reste encore à éclaircir.



Le poisson dans le dos pour fêter la saison de la pêche

Le fait de **coller un poisson dans le dos** pourrait être lié aux festivités de la **saison de la pêche**.

En effet, **dès le Moyen Âge**, en France, il était habituel d'accrocher subrepticement un **vrai poisson dans le dos des marins** afin de leur porter chance dans leur quête de ressources halieutiques.

Bien souvent du **hareng**, il s'est rapidement transformé en faux poisson fabriqué avec des matériaux divers.

Aujourd'hui, les **enfants s'amuse à coller des poissons en papier dans le dos** de leurs camarades, de leurs amis ou de leurs proches et à inventer des histoires saugrenues pour se moquer gentiment de leur entourage !



*Grâce à ces messagers, au sourire gracieux,
s'accrochez sans courroux, ce présent affectueux.*

Source : www.jaimemonpatrimoine.fr

Rubrique : Le Saviez-vous?

Pourquoi du muguet le 1er Mai ?

Petite histoire d'une tradition, de la Rome antique au régime de Vichy.

Le 1^{er}-Mai, Journée internationale des travailleurs, est aussi la « fête du muguet ». Chaque année, la tradition veut que l'on offre des petits brins de cette fleur à des proches.

On peut l'acheter chez un fleuriste ou à l'un des nombreux stands qui occupent la voie publique spécialement pour l'occasion (une pratique tolérée, à condition de respecter certaines règles). Mais d'où vient cette coutume ?

Des racines qui remontent à l'Antiquité

Dans la Rome antique, déjà, on célébrait la floraison autour de la fin du mois d'avril et du début du mois de mai. Les Celtes avaient une fête comparable, Beltaine, qui marquait le passage de la saison sombre à la saison claire.

Plusieurs anecdotes historiques font remonter la tradition à l'époque de Charles IX. Le 1^{er} mai 1560, le roi se serait vu offrir un brin de muguet lors d'une visite dans le Dauphiné. Il aurait tellement apprécié le geste qu'il aurait décidé de reprendre cette idée pour offrir, chaque printemps, un brin de muguet aux dames de la cour. Bien que difficilement vérifiable, cet épisode est souvent rapporté dans des récits autour de Charles IX, comme le roman *Charly 9*, de Jean Teulé, paru en 2011.

A la Révolution, le muguet est lié non pas au 1^{er} mai mais au « jour républicain » du 7 Floréal (le 26 avril) dans le calendrier de Fabre d'Eglantine. C'est alors l'**églantine rouge** qui est associée au 1^{er} mai, et qui le sera pendant longtemps aux travailleurs.

Cent ans plus tard, pour la première journée internationale des travailleurs, en 1889, les manifestants arborent un triangle rouge, rapidement remplacé par l'églantine rouge. Un hommage à Fabre d'Eglantine, mais pas seulement. La fleur est très cultivée dans le nord de la France, où se déroulent d'importants rassemblements ouvriers. L'un d'eux, le 1^{er} mai 1891 à Fourmies, est violemment réprimé, faisant neuf morts et trente-cinq blessés parmi

les manifestants. L'églantine rouge symbolise aussi ce sang versé.

Un retour du muguet à la fin du XIX^e siècle

Le muguet est quant à lui revenu en grâce progressivement à partir de la fin des années 1800. Le chansonnier Félix Mayol en aurait reçu un de son amie parisienne Jenny Cook en 1895 et l'aurait arboré au revers de sa veste lors de sa première sur scène au Concert parisien. Cette prestation ayant été un succès, il conserva son brin de muguet, ce qui aurait contribué à relancer la coutume, comme le raconte l'intéressé dans ses mémoires.

Les grands couturiers français ont eux aussi contribué à ce retour en grâce à la même époque en offrant des brins de muguet à leurs employées et à leurs clientes. Christian Dior fit d'ailleurs de la fleur l'emblème de sa griffe.

Mais ce n'est qu'en 1941, sous le maréchal Pétain, que le muguet est officiellement associé à la « *fête du travail et de la concorde sociale* » instaurée par le chef du régime de Vichy. Ce dernier préfère en effet la fleur blanche à l'églantine rouge, cette dernière étant trop associée à la gauche et au communisme à son goût.



Source: journal Le Monde

Horaires

La Mairie :

Accueil physique du public :

lundi : 15h30 à 18h – mardi : 15h30 à 18h
mercredi : 9 h à 12h – vendredi : 15h30 à 18h

Accueil téléphonique au : **05.61.91.68.74**

E-mail : mairie@saiguède.fr

Site de Saiguède : mairiedesaiguède.fr

Facebook : www.facebook.com/VilledeSaiguède

Mairie Fermée :

les mercredis après-midi, jeudis et week-ends.

Le Muretain Agglo

Accueil : 05.34.46.30.30

Site : www.agglo-muretain.fr

Responsable ALAE / ALSH :

06.99.59.48.06 ou 05.61.72.98.99

Renseignements factures, paiements :

Romain Clauzet : 05.34.46.61.05 ou
romain.clauzet@agglo-muretain.fr

Numéro unique petite enfance:

05.34.60.10.40 de 09h00 à 12h00

Le Relais Assistante Maternelle (R.A.M.) :

ram@agglo-muretain.fr

Votre déchetterie de Saint-Thomas :

Du 1er avril au 30 septembre :

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 18h30 :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 18h30

Du 1er octobre au 31 mars :

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 17h :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 17h

Vous pourrez obtenir un autocollant à la Mairie pour y accéder, sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Divers

POMPIERS : 18 - SAMU : 15

GENDARMERIE : 17 – 05.34.47.01.80

Centre anti-poison : 05.61.77.74.47

Eau : 05.61.56.00.00 - EDF : 0 810 131 333

Les pharmacies de garde autour de Saiguède :

Pharmaciesdegarde.com ou le 3237

Toulouse Accueil Soins Urgents

ENFANTS - Ouvert 7 jours sur 7

COMU (Centre d'Orientation Médical Urgentiste)

05.34.59.74.01 (Centre Médical Bernadet)

Plaisance du Touch

3966 : **Toujours un médecin à l'écoute des patients en Midi-Pyrénées**

(la nuit, le week-end et les jours fériés)



Le « bruit » :

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h et 16 h à 18 h

(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible d'une amende conformément à l'article 131-3 du code pénal)



URGENCES VÉTÉRINAIRES

Clinique Vétérinaire de Garde au :

05 61 11 21 31

Nuits à partir de 19h—Week-ends à partir du samedi midi et jours fériés.

Vous ne pouvez pas vous déplacer?

Un service vétérinaire de garde intervient désormais sur Saiguède.

Pour toutes les urgences sur les animaux de compagnie, les vétérinaires consultent à domicile et 7 jours/7 : **3115**

<https://www.urgences-veterinaires.fr>